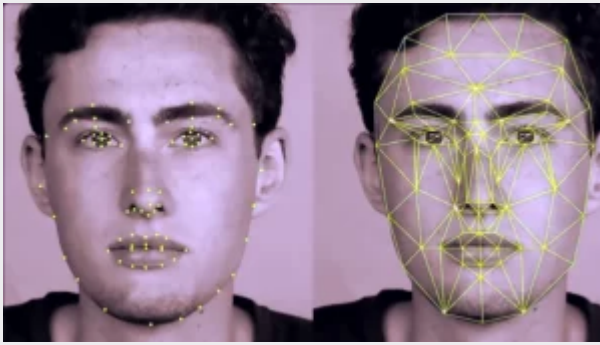


Le nombre de personnes arrêtées à la suite d'erreurs de reconnaissance faciale augmente



[Source : anguillesousroche.com]

Le déploiement de la technologie de reconnaissance faciale par les forces de l'ordre fait l'objet d'un nouvel examen, car un homme innocent, mal identifié puis incarcéré à cause de cette technologie, a intenté un procès.

Cet événement souligne les tensions en constante évolution entre les progrès de la technologie et la protection de la vie privée, ainsi que les implications pour les libertés civiles et la liberté d'expression.

Randal Quran Reid, un homme de 29 ans plus connu sous son deuxième prénom, Quran, se rendait en voiture chez sa mère après Thanksgiving lorsque la police l'a arrêté sur une autoroute de Géorgie. À son grand dam, Quran a appris qu'il était suspecté de crimes en Louisiane, un État qu'il n'avait jamais visité, rapporte l'agence AP.

Cette mésaventure, qui a duré plusieurs jours, n'est pas propre à Quran. Au moins quatre autres personnes, dont une femme enceinte de huit mois accusée à tort d'avoir volé une voiture, ont intenté des actions en justice contre les forces de l'ordre pour avoir été identifiées et arrêtées à tort grâce à cette technologie controversée. Malgré les avantages potentiels de la reconnaissance faciale pour résoudre des affaires criminelles, retrouver des personnes disparues et identifier des victimes de la traite des êtres humains, ses détracteurs affirment qu'elle pose de graves problèmes en matière de libertés civiles et de respect de la vie privée. Parmi tous les arguments avancés contre cette technologie, les allégations de préjugés raciaux sont au premier plan.

Conçue pour faire correspondre des images de surveillance avec des profils potentiels issus de bases de données gouvernementales ou de médias sociaux, la reconnaissance faciale peut cependant souvent donner lieu à des faux positifs. Dans un affidavit demandant un mandat d'arrêt contre Quran, le détective a utilisé la vidéo de surveillance et la parole d'une « source crédible » non identifiée pour identifier le suspect. Les soupçons abondent quant à l'ambiguïté de cette « source crédible », qui serait en fait le système défectueux de reconnaissance faciale, notamment non mentionné dans l'affidavit.

L'avocat de M. Quran, Sam Starks, a mis en doute la crédibilité de la source présumée du détective et affirme que le fait que le détective ait cherché à obtenir un mandat d'arrêt sans preuves corroborantes supplémentaires révèle l'utilisation abusive de cette technologie et la confiance excessive qu'elle suscite.

À la suite de l'arrestation injustifiée de M. Quran, des rappels ont été adressés aux forces de police sur l'importance de compléter les preuves lorsque l'on utilise la reconnaissance faciale pour obtenir un mandat d'arrêt.

Source : Reclaim The Net – Traduit par Anguille sous roche